



Les VERT-E-S suisses
Joanna Haupt
Waisenhausplatz 21
3011 Berne
joanna.haupt@gruene.ch

Commission de la science, de
l'éducation et de la culture
Monsieur Matthias Michel
Président de commission
par e-mail à :
stabsstelledirektion@bak.admin.ch

Berne, le 28 octobre 2026

Réponse à la consultation sur l'initiative parlementaire CSEC-E 25.403. Modification de la Loi sur les écoles suisses à l'étranger

Monsieur le Président de commission,

Dans le cadre de la consultation mentionnée en titre, vous avez invité les VERT-E-S à donner leur avis. Nous vous remercions de cette invitation et prenons position comme suit.

Appréciation générale

Les VERT-E-S soutiennent l'initiative parlementaire soumise à consultation, adoptée à l'unanimité par la CSEC-E.

Afin d'être reconnues et soutenues financièrement par la Confédération, les cours proposés par les dix-sept écoles suisses à l'étranger doivent majoritairement être dispensés par des personnes habilitées à enseigner en Suisse. Actuellement, les enseignant-e-s disposent de contrats suisses en Europe, mais sont engagé-e-s sous contrat local dans le reste du monde. De nombreuses écoles font face à des difficultés de recrutement en raison du décalage en matière de conditions de travail entre la Suisse et le pays hôte ; cette différence de traitement est également incompatible avec le principe d'égalité salariale.

Harmoniser et améliorer le statut des enseignant-e-s est capital pour pérenniser les écoles suisses à l'étranger. Le projet prévoit de confier à educationsuisse la tâche de recruter et d'engager le personnel de toutes les écoles suisses dans le monde. Cette réforme unifiera et améliorera les statuts et la sécurité financière des enseignant-e-s et simplifiera les recrutements.

Le projet prévoit que les conditions d'engagement (grille salariale, temps de travail, rémunération) soient fixées individuellement entre les écoles et les personnes engagées. Des conditions générales d'engagement et de rémunération encadreraient la relation salariale.

D'après le rapport explicatif, il n'est pas possible de prévoir une rémunération correspondant à des salaires suisses, parce que de nombreux pays appliquent un « principe strict d'égalité salariale ». Travailler avec des collègues payé-e-s beaucoup moins que soi est une situation certes inconfortable, mais elle est répandue dans le domaine de la diplomatie et de l'entraide internationale, sans que cela ne pose de problème majeurs. Garantir à ses employé-e-s un

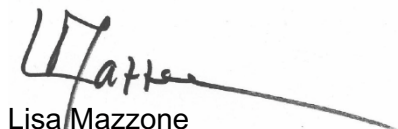
niveau suisse de salaire est un argument important pour recruter des personnes qualifiées et motivées. **Nous demandons à la commission de régler cette question dans la loi et de fixer des conditions générales de rémunération similaires à celles en vigueur en Suisse.**

L'objectif principal de la loi doit être la sécurité financière des personnes engagées. Dans la plupart des cas, celles-ci projettent le reste de leur vie professionnelle en Suisse. Avant toute chose, il est donc essentiel de **permettre aux personnes de cotiser au chômage**, quel que soit leur type de contrat, et de disposer de salaires suffisamment élevés pour **verser des cotisations au premier et au deuxième pilier correspondant à celles qui auraient été versées si la personne avait travaillé en Suisse.**

Les VERT-E-S **soutiennent la minorité Chassot à l'art. 8a, al.3**, visant à augmenter la subvention de la Confédération à 70% des coûts effectifs. Nous exigeons que ce projet ait lieu malgré la baisse de 11% du crédit destiné au soutien des écoles suisses (A231.0124) prévue par le Conseil fédéral dans le budget 2027, et que le Conseil fédéral renonce à cette coupe injuste et inutile si cela s'avère nécessaire à la réalisation de ce projet.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en compte notre prise de position et restons à votre disposition en cas de questions.

Avec nos salutations distinguées,



Lisa Mazzone
Présidente



Joanna Haupt
Secrétaire politique